

République Française  
Département de l'Hérault  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT**

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 12 avril 2021**  
~~~~~

**BUDGET ANNEXE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES  
ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI) 2020  
AFFECTATION DU RÉSULTAT 2020**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 12 avril 2021 à 16h00 en Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 1 avril 2021.

Étaient présents ou représentés

M. Henry MARTINEZ, Mme Chantal DUMAS, M. Yannick VERNIERES, Mme Roxane MARC, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Xavier PEYRAUD, Mme Véronique NEIL, M. Jean-Pierre PUGENS, M. Olivier SERVEL, M. Pierre AMALOU, M. Ronny PONCE, M. Philippe SALASC, M. Jean-François SOTO, M. Marcel CHRISTOL, Mme Stéphanie BOUGARD-BRUN, M. Philippe LASSALVY, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, Mme Florence QUINONERO, M. Jean-Marc ISURE, M. José MARTINEZ, Mme Marie-Françoise NACHEZ, Mme Martine LABEUR, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Pascal DELIEUZE, Mme Martine BONNET, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Béatrice FERNANDO, M. Claude CARCELLER, Mme Valérie BOUYSSOU, Mme Josette CUTANDA, M. Thibaut BARRAL, M. Christian VILOING, M. Jean-Claude CROS - M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, M. Pascal THEVENIAUD suppléant de M. Gregory BRO, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

Mme Nicole MORERE à M. Olivier SERVEL, Mme Jocelyne KUZNIAK à M. Pascal DELIEUZE, Mme Maria MENDES CHARLIER à M. Henry MARTINEZ, M. Gilles HENRY à M. Jean-Pierre PUGENS, M. Daniel JAUDON à M. José MARTINEZ, M. Nicolas ROUSSARD à M. Philippe SALASC, M. David CABLAT à M. Jean-Claude CROS.

Excusés

Absents

M. René GARRO, Mme Agnès CONSTANT, M. Robert SIEGEL, M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 16	Présents : 37	Votants : 44	Pour : 44 Contre : 0 Abstention : 0
-------------	---------------	--------------	---

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales, en particulier ses articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants applicables aux EPCI par le jeu des articles L5211-36 et R.5211-13 ;

VU la délibération du conseil communautaire n° 2562 en date du 12 avril 2021 approuvant le compte administratif de l'exercice 2020 du budget annexe GEMAPI;

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

CONSIDERANT que la section de fonctionnement du compte administratif 2020 a été arrêtée avec un excédent cumulé de + 367 908,06 € et la section d'investissement avec un excédent cumulé de + 42 030,57 € (résultats de clôture),

CONSIDERANT que les restes à réaliser 2020 s'élèvent à 226 559,09 € en dépenses d'investissement et 0€ en recettes d'investissement,

CONSIDERANT que la section d'investissement affiche donc un besoin de financement 184 528,52€,

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

**DÉCIDE**

**à l'unanimité des suffrages exprimés,**

-D'affecter pour partie l'excédent de fonctionnement 2020 à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement 2021 par inscription budgétaire à l'article 1068 d'un montant de 184 528,52 €,

-D'affecter pour partie l'excédent de fonctionnement 2020 en report à la section de fonctionnement 2021 au compte 002 en recette soit un montant de 183 379,54€.

Transmission au Représentant de l'État  
N° 2563 le 19 avril 2021

Publication le 19 avril 2021

Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 19 avril 2021

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20210412-2946-DE-1-1

Le Président de la communauté de communes

Jean-François SOTO

## RESULTATS - BUDGET GEMAPI

FONCTIONNEMENT	2019	2020
Dépenses Mandatées	189 903,64 €	188 262,23 €
Recettes Réalisées	332 248,22 €	<b>331 748,28 €</b>
<b>Résultat exercice</b>	<b>142 344,58 €</b>	<b>143 486,05 €</b>
<b>Résultat de fonctionnement reporté N-1 (002)</b>	<b>82 077,43 €</b>	<b>224 422,01 €</b>
<b>Résultat de fonctionnement à affecter</b>	<b>224 422,01 €</b>	<b>367 908,06 €</b>

INVESTISSEMENT EXECUTION		
Dépenses mandatées	54 819,84 €	36 239,21 €
Déficit-excédent d'exécution exc N-1 (001)	0,00 €	78 269,78 €
Recettes réalisées	169 328,83 €	0,00 €
<b>Solde d'exécution Investissement</b>	<b>114 508,99 €</b>	<b>42 030,57 €</b>
REPORTS		
Total dépenses reportées	51 168,29 €	226 559,09 €
Total recettes reportées	0,00 €	0,00 €
<b>Solde des reports</b>	<b>-51 168,29 €</b>	<b>-226 559,09 €</b>
	<i>dt emprunt</i>	<i>dt emprunt</i>
	0,00 €	0,00 €

<b>Besoin de financement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-184 528,52 €</b>
------------------------------	---------------	----------------------

<b>Affectation au compte 1068</b>	<b>0,00 €</b>	<b>184 528,52 €</b>
-----------------------------------	---------------	---------------------

<b>Résultat reporté cpte 002 exercice N+1</b>	<b>224 422,01 €</b>	<b>183 379,54 €</b>
---	---------------------	---------------------